



## **DECLARATION LIMINAIRE DU SE-Unsa** **CAPD du 13 mars 2020**

Madame la Directrice Académique,  
Mesdames et Messieurs,

***Les autorités sanitaires ont décidé la fermeture de toutes les écoles et établissements de l'Oise et du Haut-Rhin pour deux semaines et de nombreuses autres fermetures localisées se multiplient sur tout le territoire.***

Entre sens du service public, conscience professionnelle et préoccupations - voire inquiétudes - individuelles, les agents de l'Éducation nationale doivent pouvoir répondre à la situation sans être mis sous une tension intenable. Pour le SE-Unsa, en cas de fermeture décidée et mise en œuvre en quelques heures, la « continuité pédagogique » est importante mais ne revêt de caractère d'urgence. Sachez que nous sommes, en tant qu'organisation syndicale, très sollicités depuis quelques jours par des collègues inquiets ou désemparés. Or jusqu'à peu, nous n'avons guère été associés à la gestion de la crise. Et si l'on veut ne pas ajouter de la crise à la crise mais au contraire pouvoir informer, rassurer, accompagner, nous avons besoin d'avoir les informations. Les représentants du personnel doivent être considérés, par vous même et par vos services, comme parties prenantes de la gestion de cette crise sanitaire. Tout d'abord, il nous semble que la communication au sein du ministère a été un peu tardive.

Résultat : dans les premiers jours et dans certains établissements, ce sont, une fois de plus, les directeurs d'écoles qui se sont retrouvés en première ligne, à devoir eux-mêmes rédiger des messages d'information aux familles, qui auraient dû leur être adressés clé-en-main par les services. Et qui se sont retrouvés également pris à partie par les familles, qui ont constaté le manque d'uniformité dans les consignes qui ont pu leur être transmises, lorsqu'ils ont par exemple plusieurs enfants dans des établissements différents. L'UNSA Education attend aujourd'hui des précisions très concrètes sur un certain nombre de points :

- Concernant le décret du 1er février qui demande une mesure d'isolement, nous demandons le maintien du salaire avec primes et indemnités. Qui prend la décision d'isoler ou de confiner ? La demande doit-elle être écrite, orale ? Auprès de qui ? A l'initiative de qui ? Sur la base de quels justificatifs de déplacement dans des zones à risque ? Quels dispositifs allez-vous mettre en place pour protéger les personnels les plus fragiles (femmes enceintes et personnes atteintes de pathologies lourdes) ? Nous souhaitons que si risque pour leur santé il y a, elles aient la possibilité d'obtenir une autorisation d'absence en priorité.

- Pour le SE-Unsa, l'organisation du maintien du lien de l'élève avec sa scolarité doit être anticipée si les fermetures devaient se multiplier. En effet, il est nécessaire de prendre en compte l'autonomie des élèves en fonction de leur âge, l'équipement numérique à leur disposition ou encore l'aisance de leurs familles avec la langue française ou les savoirs scolaires. Les élèves les plus fragiles scolairement ou socialement ne peuvent être encore une fois les plus pénalisés dans le cas de mesures d'éloignement temporaire de l'école.

- Où en est-on de la livraison des moyens de protection : du savon, des masques, du gel hydroalcoolique vont-ils être mis à disposition des établissements ? Des enquêtes sont actuellement menées auprès des infirmières scolaires pour savoir si elles disposent de masques chirurgicaux, et de masques FFP2. Nous demandons que les infirmières, à qui sont adressées ces questionnaires, soient associées aux réunions mises en place aux niveaux académiques, ce qui n'est actuellement pas le cas (y participent les médecins scolaires et assistantes sociales). Pourtant, dans les établissements, ce sont vers les infirmières scolaires que se tournent les personnels et les familles pour obtenir des informations.

- Après avoir demandé au niveau ministériel la tenue de réunions au niveau de chaque académie, nous réitérons notre demande de désignation d'interlocuteurs identifiés au niveau académique pour les personnels, particulièrement les directeurs.trices d'école. Voilà, Madame des points précis sur lesquels l'UNSA Education attend des réponses afin que nous puissions accompagner les personnels que nous représentons à participer à la meilleure gestion possible de cette crise sanitaire.

**Dans cette crise inédite, aucune question des personnels concernant leur travail ou leur situation personnelle, ne doit rester sans réponse.**

Venons-en au sujet « Revalorisation retraites ».

*Le SE-Unsa a adressé au ministre son avis, ses demandes et ses projections pour un 1<sup>er</sup> cycle de revalorisation 2021-2026. Il rappelle son opposition à utiliser une partie de l'enveloppe 2021 à d'autres fins que la revalorisation au sens strict : rémunération des remplacements courts dans le second degré et rémunération des formations hors temps scolaire. C'est sur cette base que le syndicat a rencontré le ministre lors d'une nouvelle réunion le 4 mars.*

Pour le SE-Unsa, la revalorisation doit répondre au déclassement, à la non-reconnaissance de la complexification des métiers et l'accroissement des responsabilités et de la charge de travail. La revalorisation doit reconnaître la lourdeur des missions des enseignants, PsyEN et CPE. Elle doit également corriger les écarts existants entre les corps et permettre le nécessaire rattrapage de rémunérations avec les autres cadres A de la Fonction publique d'État.

Pour exemple, notre syndicat estime qu'il faut doubler l'Isae et revaloriser proportionnellement les indemnités des CPE, PsyEN et professeurs documentalistes et aussi accélérer le déroulement de carrière par l'augmentation de l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle de tous les corps.

Enfin, le SE-Unsa, en réponse aux expressions du ministre dans les médias relatives au « mérite », a rappelé que faire classe pendant une vie professionnelle entière était suffisamment difficile et complexe pour être qualifié de « méritant ». Cela suffit à justifier et légitimer en soi la reconnaissance.

Pour nous, la revalorisation qui est en discussion doit aller plus loin que le seul respect de l'engagement de l'exécutif à compenser les effets du nouveau système de calcul en lien avec la réforme des retraites.

**Pour le SE-Unsa, le rendez-vous de la revalorisation ne peut être un rendez-vous manqué entre l'École de la Nation et ses personnels.**

Les mutations nationales 1er degré ont livré leurs résultats. Pour notre département, nous sommes toujours à la traîne : 56 sortants contre 68 l'an dernier pour 267 demandes.

Le taux de satisfaction de 20.97% en deçà de 3 points à celui de 2019. On reste toujours très loin des 30 %, qui n'ont plus été dépassés depuis 2010.

Ces résultats, à un niveau toujours bas, laissent trop de collègues dans l'impasse.

De trop nombreux collègues se trouvent dans des situations urgentes et sont contraints de choisir entre leur métier ou leur famille : le Se-Unsa souhaite la tenue d'un groupe de travail ministériel destiné à étudier les cas les plus problématiques.

Pour les non-satisfaits, ce sont à présent les demandes de recours et d'exeat-ineat qui s'ouvrent à eux. Notre section départementale continue d'être à côté des collègues pour ces démarches.

Cependant nous restons très inquiets sachant que dans notre département le résultat des permutations est : un solde négatif de -18. C'est pourquoi nous aimerions connaître les critères qui seront retenus pour l'octroi des futurs exeat qui, nous l'espérons, seront nombreux.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Pour le SE-Unsa de l'Ain, Karen Ansberque